FINANCIERE HOCHE BAINS LES BAINS

Société anonyme au capital de 1 123 900 euros
Siège social : 10 Place Vendôme – 75 001 PARIS
RCS PARIS 552 074 973 - SIRET 55207497300074 - APE 34.20Z

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

ECA | 11 rue Roger Bacon 75017 Paris
T +33 (0)1 47 66 20 15

CMS Experts Associés – Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 € - Siège social 11 rue Roger Bacon 75017 Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Paris
RCS PARIS 328 014 360 – SIRET 328 014 360 00049 – APE 6920 Z – N° TVA Intracommunautaire : FR 14 328 014 360

MOORE
Un membre indépendant de Moore Global Network Limited

A l'Assemblée générale de la Société anonyme FINANCIERE HOCHE BAINS LES BAINS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 11 Juin 2025

CMS EXPERTS ASSOCIES
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes Associé